

Pétition à la Chambre des communes réunie en Parlement

JUSTICE POUR UN AUTOCHTONE INJUSTEMENT CONDAMNÉ

Attendu que : John Moore a été accusé et déclaré coupable de meurtre au 2^e degré dans une affaire où la Couronne a reconnu qu'il n'était même pas dans les lieux du crime et, que lors d'un procès il a été déterminé qu'il n'a joué aucun rôle dans sa préparation;

Attendu que : John Moore, autochtone, a été condamné en 1979 dans la ville de Sault Ste Marie par un jury composé entièrement de jurés blancs, ce qui a eu pour résultat une peine de 10 ans de prison suivie d'une mise en liberté conditionnelle ; et

Attendu que : la loi en vertu de laquelle John Moore a été condamné a été déclarée inconstitutionnelle à une date ultérieure;

NOUS SOUSSIGNÉ(E)S, demandons à l'honorable Robert Nicholson, Ministre de la Justice et procureur général du Canada de revoir la déclaration de culpabilité dans l'affaire R. v. John Moore, de reconnaître qu'il s'agit d'une condamnation injuste, annuler la condamnation et accorder un acquittement.

Nom	Adresse	Adresse électronique	Signature

Retourner à Glenn Thibeault, député, 40, rue Elm, suite 103a, Sudbury (Ontario); numéro de téléphone : (705) 673-0944 ; courriel : thibeg1@parl.gc.ca